

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 AVRIL 2022

**Présents :** Dominique GAHIER, Françoise MORIN, Denis MUNEROT, Nicolas PIQUET, Caroline DULAC, Christian LHUILLIER, Geneviève POINTELIN, Elisabeth VINIT

**Excusés :** Véronique CHARMASSON, Philippe FOURNIER

**Secrétaire de séance :** Denis MUNEROT

### Ordre du jour :

#### 1) **Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

#### 2) **Approbation des comptes de gestion exercice 2021 du budget principal et du budget eau**

Le conseil a examiné l'ensemble des données des différents comptes de gestion comptable de la trésorerie de Poligny :

##### ➤ Budget principal :

- La section investissement présente un déficit de 44 889,82 €
- La section fonctionnement présente un excédent de 136 304,78 €
- Le résultat de clôture de l'exercice 2021 présente un excédent de 91 414,96 €

##### ➤ Budget eau :

- La section investissement présente un déficit de 54 864,38 €
- La section fonctionnement présente un excédent de 42 728,38 €
- Le résultat de clôture de l'exercice 2021 présente un déficit de 12 136,00 €

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

#### 3) **Approbation des comptes administratifs exercice 2021 du budget principal et du budget eau**

Le conseil a examiné l'ensemble des données des différents comptes administratifs confectionnés par les services communaux :

##### ➤ Pour l'ensemble des données des deux budgets, les résultats sont conformes et identiques à ceux présentés par les comptes de gestion.

Sous la responsabilité de la 1<sup>ère</sup> adjointe, les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité moins la voix du maire qui ne participe pas au vote.

#### 4) **Présentation du budget principal primitif 2022 :**

Section fonctionnement équilibrée entre dépenses et recettes à 273 799 €

Section investissement équilibrée entre dépenses et recettes à 110 380 €

Le budget primitif principal 2022 est adopté à l'unanimité.

#### 5) **Présentation du budget primitif eau 2022**

○ Section fonctionnement équilibrée entre les dépenses et les recettes à 142 039 €

○ Section investissement équilibrée entre les recettes et les dépenses à 131 960 €

Le budget primitif eau 2022 est adopté à l'unanimité.

**L'ensemble des documents comptables peuvent être consultés en mairie.**

#### 6) **Forêt : Vente de bois**

➤ Vente : 24 504,84 €

➤ Exploitation : 5341 €

Recette nette : 19 163,84 €

## QUESTIONS DIVERSES

### A/ Journée citoyenne

Comme chaque année une journée citoyenne est programmée le samedi 23 avril, rendez-vous devant la mairie dès 08h15 (Affichette jointe).

Pour la bonne organisation merci de nous confirmer votre présence.

### B/ Partenariat avec l'office du tourisme

Afin de promouvoir notre commune dans le cadre de ses activités culturelles et touristiques, notre adhésion au Club Partenaires de l'Office du Tourisme Cœur du Jura est renouvelée.

### C/ Attention TRAVAUX

A compter du 19 avril 2022, des travaux de réfection de voirie seront réalisés sur la RD 249 en direction des Arsures. (Route du Moulin). Par conséquent, la circulation sera perturbée ou interdite ponctuellement sur ce secteur.

### D/ Fleurissement

En vue de préparer la nouvelle saison, la commission du fleurissement se réunira le mardi 19 avril 2022 à 20h00 à la mairie.

### E/ Election présidentielle 2<sup>ème</sup> tour : Permanence du bureau de vote

- De 08h00 à 12h00 : Denis MUNEROT – Véronique CHARMASSON – Philippe FOURNIER
- De 12h00 à 15h30 : Françoise MORIN – Elisabeth VINIT – Caroline DULAC
- De 15h30 à 19h00 : Dominique GAHIER – Nicolas PIQUET – Geneviève POINTELIN

Fin du conseil à 23 H

Prochaine réunion le 5 mai 2022 à 20h00

Le secrétaire



Le Maire



---

## RAPPEL NUISANCES SONORES

En ce début de printemps, il n'est pas inutile de rappeler quelques règles de bon sens quant aux nuisances sonores provoquées notamment les fins de semaines et jours fériés s'agissant de l'utilisation de tondeuses, de motoculteurs, de tronçonneuses ou autres débroussailleuses.

Ainsi, aux termes de la réglementation, les jours et horaires essentiels pendant lesquels une activité bruyante est autorisée sont les suivants :

- Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le **dimanche** et les **jours fériés** de 10h00 à 12h00

Merci de votre compréhension